



Extrait du SNES HORS DE FRANCE

<http://hdf.snes.edu/spip.php?article203>

# Audience avec la Directrice des Enseignements Secondaires de Polynésie française



- COM - Polynésie française -  
Date de mise en ligne : mardi 26 mars 2013

---

SNES HORS DE FRANCE

---

Le 22 février 2013, le SNES HDF obtenait une audience auprès de la Directrice des enseignements secondaires (DES), présente à Paris à l'occasion du recrutement des chefs d'établissement à la délégation de la Polynésie française. L'entretien portait sur les stagiaires et le recrutement.

### 1) Les stagiaires

La situation des stagiaires polynésiens que le vice-recteur (VR) refusait de mettre à disposition du territoire a enfin trouvé une issue positive. Pour contourner la difficulté réglementaire, ils seront affectés au Vice Rectorat. Cela démontre que le refus du VR de les nommer sur place était purement formel et ne tenait pas compte des intérêts supérieurs de la Polynésie française en matière d'éducation et donc de la convention Etat-Polynésie. En effet comme l'a souligné la Directrice, la préparation des stagiaires est une formation en partenariat à laquelle le pays participe financièrement. Il est par ailleurs handicapant pour le pays d'avoir transféré les inspecteurs en détachement au ministère de l'Éducation polynésien vers le VR sans que pour le moment la nouvelle école supérieure du professorat soit mise en place en Polynésie. C'était d'ailleurs un des objets du déplacement du Ministre que de d'étudier les modalités de cette mise en place. Le SNES-FSU qui a toujours appuyé les stagiaires dans leur demande de rester sur place se réjouit de cette heureuse issue.

### 2) Le recrutement

Le SNES-FSU a combattu l'intervention incessante du VR dans le processus de recrutement. Elle continue pourtant. En effet un document du VR fait état du nombre de candidatures reçues et de l'action de filtrage de ses services. Sur 1249 titulaires ayant postulé, 698 ont bénéficié d'un avis « favorable ou très favorable sans réserve » du VR auquel s'ajoutent 32 stagiaires en attente de validation, soit au total 58, 4% des dossiers présentés. Que sont devenues les autres candidatures ? On ne sait pas et personne pas même le Ministre polynésien et encore moins la commission consultative paritaire (CCP) n'a obtenu de justification collègue par collègue sur les raisons qui ont conduit à ce que leur candidature soit écartée par les inspecteurs du vice-rectorat. La DES nous indique cependant qu'elle s'est gardée le droit de retenir des candidatures malgré l'avis défavorable du VR. Ce à quoi le VR répond qu'il pourrait ne pas les mettre à disposition ! Et de fait dans ce document, le VR reconnaît que 24 candidatures ont été retenues sans tenir compte de l'expertise du VR. Quoi qu'il en soit, ces menaces sont inadmissibles car le SNES-FSU l'a déjà dit et répété, c'est la convention de 2007 avec l'État qui stipule que le Ministre polynésien est compétent pour le choix des candidatures. Le Ministre polynésien est donc parfaitement dans son droit quand il retient des candidatures malgré l'avis du VR. Selon le SNES-FSU, toutes les candidatures sans exception doivent être examinées en CCP, quel que soit l'avis des experts du VR.

À propos du recrutement, le SNES et le SNEP ont écrit au Ministère de l'Éducation nationale pour dénoncer ces dysfonctionnements et afin que le processus soit respecté, dans l'intérêt de l'éducation en Polynésie (voir courrier en pièce jointe).

La Directrice nous informe que le même document du VR, sur 441 postes à pourvoir, parle de 278 postes « demandés » par la DES et de 163 postes restant à pourvoir ce qui est une fausse présentation pour ce dernier chiffre puisqu'il s'agit en réalité de collègues en CDI (contrats à durée indéterminée) que la DES est tenue de réemployer ce que le VR ne peut ignorer.

**En conclusion de l'entretien**, la DES nous révèle une information qui en dit long sur les relations entre le VR et le

## **Audience avec la Directrice des Enseignements Secondaires de Polynésie française**

---

Ministère polynésien de l'Éducation. Les établissements d'enseignement en Polynésie ont été déclassés par le VR puis il a décidé de rectifier notamment pour ceux des îles éloignées et ce sans aucune concertation avec la PF. Il est grand temps que cela change vraiment car l'absence de dialogue entre le VR et le Ministère polynésien de l'Éducation porte préjudice aux collègues.